

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers :

- en exercice : 29
- présents : 24
- votants : 26

L'an deux mille vingt-six, le 06 du mois de juillet à 19 heures 30, le Conseil municipal de la Commune de Bons-en-Chablais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes, sous la présidence de M. HASSAN Jérôme

Date de convocation : 30/06/2026

PRESENTS : Mmes et Mrs HASSAN Jérôme, DUPERRIER Pierre, YATTOCHANE Halima COMETTINI Ramon, JANIN Josette, MAIRE Frédéric, MAIRE Céline, SCHILLER Patrick, CAUSARD-SESTAC Jocelyne, MEÏER Marie-José, LAVY Véronique, DESDOUETS Solange, DEJONGHE Nathalie, BRUNIER Michael, LAURENT Yannick, ABDUL ALIM Jaleele, COLLY Alexandre, MOICHON Nathalie, TROTTET Loris, MOICHON Marine, CHARMOT Anthony, PEREIRA Sylvie, GIRAULT Jean-Michel, SALABERT Orlane

ABSENTS EXCUSES : BAGOT CHIARAVALLI Laura a donné procuration à HASSAN Jérôme, JACQUIER Olivier a donné procuration à GIRAULT Jean-Michel, MUGNIER Christophe, PAGEAUX ARBAULT Quentin, ALLOUCH Yasser

SECRETAIRE : COLLY Alexandre

D2026_070606

OBJET : Versement de la subvention de la Crèche (R2G) sous forme d'acompte

Rapporteur : Pierre Duperrier

Vu :

- Les besoins 2026 de la crèche (R2G),
- Le budget primitif du budget principal adopté par délibération n°2025-120505,
- Le budget supplémentaire du budget principal adopté par délibération n°2026-060806,

Considérant :

- La possibilité de verser la subvention accordée à la crèche sous forme d'acomptes, sous réserve de la mise en place d'un suivi spécifique permettant de justifier ces versements,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, avec 24 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (Ramon COMETTINI, Loris TROTTET),

DECIDE :

-DE VALIDER cette modalité de versement pour l'intégralité de la subvention allouée à la crèche par la Commune au titre de l'année 2026, soit un montant total de 452 500 €.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Jérôme HASSAN



Le secrétaire,

Alexandre COLLY